



Paris, le 10 avril 2012

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

À

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Éducation Nationale, de la
Jeunesse et de la Vie Associative
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Objet : Mise en place du Livret personnel de compétences numérique

Monsieur le Ministre,

Nous constatons que le Livret Personnel de Compétences Numérique (LPCN), se met en place dans quelques circonscriptions de certains départements comme le Val-d'Oise ou la Côte-d'Or. Par contre, ailleurs, cette mise en oeuvre semble avoir été sagement écartée.

Nous déplorons fortement la cacophonie et l'opacité qui accompagnent la mise en place du LPCN. Nous observons que les mises en oeuvre départementales du LPCN vont constituer une charge de travail supplémentaire pour les directrices et directeurs d'école. Seuls ces derniers sont habilités à accéder à l'application par l'intermédiaire de leur clé OTP. A l'heure où notamment les aides administratives ont été drastiquement réduites, cette situation est inacceptable.

De plus, nous regrettons que l'avis de la CNIL, rendu le 12 février dernier au sujet de l'extension du LPCN au premier degré, n'ait fait l'objet d'aucune information officielle auprès des organisations représentatives des personnels. Vous n'êtes pas sans savoir que les données concernant les élèves comme celles des personnels et de leurs familles sont des informations sensibles touchant aux libertés individuelles. Depuis plusieurs années, le SNUipp-FSU demande que les fichiers et applications concernant les élèves et les personnels de l'éducation nationale fassent l'objet d'une totale transparence et d'une consultation des représentants du personnel.

D'une manière générale, et alors que se généralise AFFELNET, la procédure d'affectation des élèves en 6^{ème} par internet, ou que s'impose, contre notre avis, SIHREN, un nouvel outil de gestion des personnels, nous vous rappelons notre opposition à la mise en place de tout fichier centralisé contenant des données personnelles des élèves. Nous renouvelons notre demande de création d'un observatoire indépendant des fichiers et des applications. Nous vous rappelons aussi notre demande d'abandon du LPC et de sa version numérique alors que celle-ci soulève des questions éthiques et entraîne une nouvelle charge de travail notamment pour les directrices et directeurs d'école.

Dans l'immédiat, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de faire toute la transparence sur la mise en œuvre en cours du Livret Personnel de Compétences Numérique. Nous souhaitons avoir accès à tous les documents concernant cette application : déclaration à la CNIL contenant la liste des champs, leur contenu, leur accessibilité et leur durée de conservation, outils de présentation et de formation, modalité de développement...

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'SIHR', with a large, sweeping flourish extending to the right.

Sébastien SIHR

CC : Serge FUSTER
Conseiller - Relations sociales, affaires financières et Outre-Mer

SNUipp-FSU : 128 boulevard Auguste Blanqui – 75013 Paris.
Tél : 01 40 79 50 00 . Fax : 01 44 08 69 40. www.snuipp.fr